



TUTEUR DE PROXIMITÉ, TUTEUR REFERENT ET MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

La formation par alternance, modalité d'acquisition de compétences professionnelles, est un des principes fondamentaux des formations sociales.

Les formations au tutorat visent, en prenant en compte les différents niveaux et les différentes qualifications des stagiaires, à faire acquérir aux professionnels en poste les compétences nécessaires à la transmission des savoirs, savoir faire et savoir être professionnels.

OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

Au cours de cette formation il s'agira de :

- permettre aux professionnels de s'approprier la fonction de tuteur, ainsi que l'ensemble des compétences, fonctions, responsabilités qui s'y rattachent
- favoriser la réflexion et la mise en œuvre de cette fonction au sein des structures et établissements
- élaborer et expérimenter des principes, des méthodes, des outils d'accompagnement, évaluer et ajuster les pratiques formatives
- s'informer et s'approprier les objectifs et exigences des formations suivies par les apprenants accueillis (apprentis, stagiaires, nouveaux arrivants)
- repérer les possibilités d'apprentissage que recèlent des situations professionnelles
- savoir mobiliser les acteurs internes et externes.

Les différents modules permettent la réalisation d'un parcours évolutif allant d'une fonction tutorale de proximité vers une fonction de tuteur référent.

La formation de Maître d'Apprentissage comprend le module Tuteur de proximité « les bases » suivi du module « spécifique de Maître d'Apprentissage »

CONTACTS

Responsable de formation

Pierre MONNET

p.monnet@praxis.alsace

☎ 03.89.33.42.32

Responsable administrative

Carmelina IACOBOZZI

c.iacobozzi@praxis.alsace

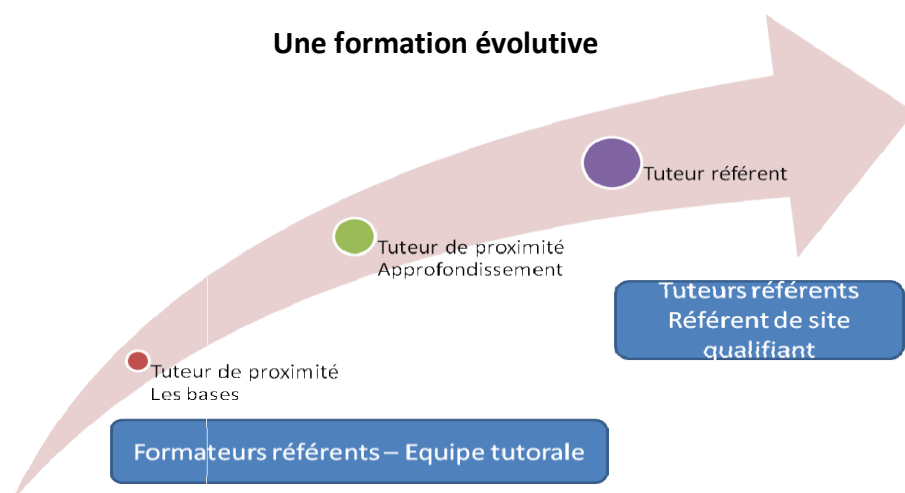
☎ 03.89.33.57.94

Accueil

☎ 03.89.33.20.00

web : www.praxis.alsace

Une formation évolutive



PUBLIC VISE – ACCES A LA FORMATION

Cette formation est accessible à tout professionnel d'un service ou établissement souhaitant se former à la fonction de tuteur.

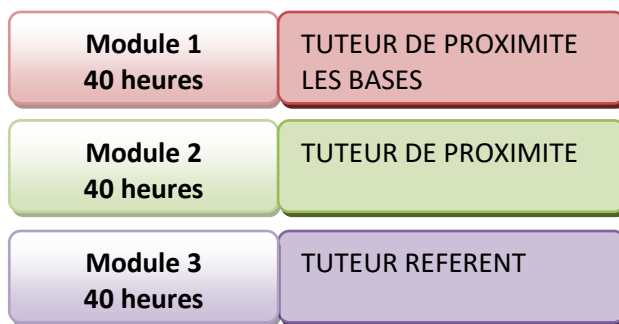
Elle concerne plus particulièrement tout salarié de la branche professionnelle, diplômé du secteur, disposant de trois ans d'activité.

Elle s'adresse donc aux professionnels assurant l'accompagnement de :

- stagiaires en formation initiale,
- bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou de périodes de professionnalisation,
- personnes en insertion dans l'emploi.
- apprentis.

Les allègements peuvent être étudiés par la Commission des dispenses et allègements.

ARCHITECTURE DU DISPOSITIF



Le module 1 « Tuteur de proximité – les bases » permet au tuteur de comprendre les enjeux de l'alternance, les besoins du tuteur et les étapes clés de l'apprentissage.

Le module 2 « Tuteur de proximité – approfondissement » ou « Maître d'Apprentissage » est centré sur la connaissance des métiers du secteur, les modalités de certification et l'appropriation des référentiels.

Le module 3 « Tuteur Référent » développe la fonction tutorale en lien avec la notion de site qualifiant, centré sur l'organisation du tutorat. Ces trois modules présentent un parcours évolutif allant d'une fonction tutorale de proximité vers une fonction de référent de site qualifiant.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS DE LA FORMATION

Tuteur : Attestation de formation délivrée par le centre de formation

Maître d'Apprentissage : Attestation de formation délivrée par l'ARASSM (*) du module « Spécifique de Maître d'apprentissage » et par le centre de formation pour le module de base.

La formation est validée par :

- L'assiduité et l'implication effective aux différentes séquences de formation
- La qualité et mise en réflexion de la pratique dans la réalisation des travaux de validation

COÛT DE LA FORMATION

1 380 Euros par personne pour les 3 modules, soit 460 Euros par module.

Une prise en charge par UNIFAF est possible sous certaines conditions.

(*) Association Régionale pour l'Apprentissage dans le Secteur Sanitaire et Médico-social.